



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 27 mai 2015**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 6 mai 2015, à 8 h 30

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'autorisation du lancement d'un appel d'offres. En vertu du paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'autorisation du lancement d'un appel d'offres. En vertu du paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de la culture - 1156291002

Accorder à la firme Solotech Inc. un contrat de 128 721,78 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'équipements d'éclairage scénographique pour le Théâtre Outremont - Appel d'offres public 15-14114 (3 soumissionnaires)

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de la culture, Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1150679013

Accorder un contrat à Signalisation 1010 inc. pour la location, le transport et la manutention de barricades pour les événements métropolitains dont la valeur maximale est de 75 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 15-14303 (1 soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

20.005 Contrat de construction

CE Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées - 1153334007

Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc. pour le remplacement du système d'alarme-incendie au bâtiment de prétraitement à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 405 390,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1914-AE (6 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.006 Entente

CE Service de la culture - 1140552001

Accepter le don de l'oeuvre d'art public intitulée "L'Homme Soleil" de l'artiste Jordi Bonet par le Groupe Lune Rouge inc. pour le Service de la culture de la Ville de Montréal et autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins de l'impôt sur le revenu à Groupe Lune Rouge inc. d'une valeur totale de 99 250 \$

20.007 Immeuble - Aliénation

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1144501008

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à 9093354 Canada inc., un terrain adjacent au 7250, rue Mile-End, dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, d'une superficie de 66,2 m², pour le prix de 20 654 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 2 590 339 du cadastre du Québec

20.008 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1150744002

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 200 000 \$ à 5 organismes, pour l'année 2015, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2016) / Approuver les projets de convention à cet effet

20.009 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la culture, Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1151508002

Accorder un soutien financier spécial et non récurrent de 25 000 \$ au Groupe MC Festivals pour la tenue du Festival Montréal Country 2015 dans le Quartier des spectacles et approuver un projet de convention à cet effet

20.010 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.011 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1150843011

Ratifier la dépense de 988,38 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 3 au 5 mai 2015, en Abitibi, dans le cadre de la tournée des régions du Québec

30.002 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1153233002

Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, responsable de la réforme administrative, de la Ville intelligente, des technologies de l'information et de la jeunesse, le 28 et 29 mai 2015, à Ottawa, afin d'assister à la 3e Conférence internationale sur les données ouvertes - Montant estimé : 475,67 \$

30.003 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de la culture - 1153673002

Autoriser la réception d'une contribution financière de 5 000 \$ provenant de la Division du patrimoine du Service de la mise en valeur du territoire pour le projet de circuit de visite extérieure du Centre d'histoire de Montréal « Mémoires du sol », soutenu dans le cadre du Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal de l'Entente sur le développement culturel de Montréal et autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant

30.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.005 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.006 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1150843012 (EN PROJET)

(AJOUT) Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif, afin de prendre part aux célébrations entourant l'intronisation, le 28 mai 2015, de Dany Laferrière à l'Académie française - Montant estimé : 3 571,22 \$

Mention spéciale : Ce dossier sera livré séance tenante

40 – Réglementation

40.001 Ordonnance - Autre sujet

CE Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports - 1154368006

Adopter une ordonnance en vertu de l'article 61 du Règlement sur les tarifs (14-044) afin de procéder à l'ajout de nouvelles promotions à la grille tarifaire du service BIXI pour la saison 2015

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	20
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	3
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	4

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 6 mai 2015 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller associé
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE15 0825

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 6 mai 2015, en y retirant les articles 12.001 à 12.007 et 20.012, et en y ajoutant l'article 30.013.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE15 0826

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, tel que soumis, le « Programme Municipalité amie des aînés - Montréal 2015-2017 ».

Adopté à l'unanimité.

12.008 1150706003

CE15 0827

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1 - de donner un accord de principe par lequel la Ville de Montréal s'engage à consentir un soutien financier maximal non récurrent de 2 000 000 \$ au Comité olympique canadien (COC) pour plusieurs bonifications à la Maison olympique canadienne et d'accorder un soutien en biens et services à déterminer pour la tenue des célébrations entourant la Journée excellence olympique du 9 juillet 2015, conditionnellement:

- à l'obtention par le COC d'engagements en argent, biens et services des autres bailleurs de fonds identifiés dans le budget prévisionnel en pièce jointe au dossier décisionnel et permettant d'assurer la réussite de la Journée excellence olympique et des aménagements prévus à la Maison olympique canadienne sur les plans financier et organisationnel;
- à la confirmation du COC de se conformer aux lois, règlements et ordonnances applicables relatifs à l'organisation de la Journée excellence olympique et à l'installation des anneaux à la Maison olympique canadienne;
- à la confirmation du COC que le siège social de celui-ci restera à Montréal jusqu'en 2022;
- à la confirmation du COC que les anneaux olympiques installés sur la Maison olympique canadienne au 500, boulevard René-Lévesque Ouest resteront affichés jusqu'en 2022;

2 - de mandater le Service de la diversité sociale et des sports à préparer un projet d'entente à intervenir entre la Ville et le COC, établissant les modalités et conditions de la mise à disposition du soutien municipal dans la réalisation des travaux d'aménagement à la Maison olympique canadienne et dans la tenue de la Journée excellence olympique, et de le soumettre au conseil d'agglomération pour approbation une fois les engagements en argent, biens et services des autres bailleurs de fonds confirmés.

Adopté à l'unanimité.

12.009 1156340001

CE15 0828

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 013 343,66 \$, taxes incluses, pour la location de douze bâtiments modulaires préfabriqués temporaires, pour une période de 36 mois avec options de prolongation, à compter du 1^{er} novembre 2015, situés sur le site temporaire de la cour de services Le Sud-Ouest au 3552, Saint-Patrick, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Groupetech inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 969 285,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-13723;
- 3- d'approuver le bail avec la firme Groupetech inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1154565005

CE15 0829

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec le Groupe Archambault inc. (CM12 0718) pour la fourniture de jeux vidéo, cd-roms, cd-audio, dvd films documentaires et de fiction pour le compte des bibliothèques de la Ville de Montréal, pour une période de douze mois, soit du 27 août 2015 au 26 août 2016, selon les mêmes termes et conditions stipulés aux documents de l'appel d'offres public 12-12045;
- 2- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1156133002

CE15 0830

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de soixante mois avec une option de renouvellement de douze mois, pour la fourniture sur demande d'anneaux de nivellement en caoutchouc recyclé ;
- 2 - d'accorder à Presfab Rubtech inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14058 ;

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1155318002

CE15 0831

Il est

RÉSOLU :

de résilier le contrat accordé à Disproco Corporation inc. (CE13 1637) pour la fourniture de gants et mitaines pour le Service de police et pour d'autres employés de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1156135001

CE15 0832

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de soixante mois avec une option de renouvellement de douze mois, pour la fourniture sur demande de poteaux d'incendie ;
- 2 - d'accorder à Albert Viau Division de Emco Corporation, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-13749;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1155318003

CE15 0833

Vu la résolution CA15 210065 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 7 avril 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 492 379,44 \$, taxes incluses, représentant 76,85 % du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction de la rue Woodland, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle;

- 2- d'accorder à Les Pavages Chenail inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 148 678,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S15-001;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1156459006

CE15 0834

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 567 001,95 \$, taxes incluses, pour les travaux de réhabilitation des sols des lots 3 711 065 et 3 684 716 à 3 684 722, longeant l'avenue Durocher, dans le cadre du projet du Campus Outremont, dans l'arrondissement d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Excavation Patrice Couture inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 352 001,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 221706;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1156310002

CE15 0835

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un contrat de services professionnels à Groupe ABS, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour un prêt de main d'oeuvre en surveillance de chantier, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale 227 144,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1580;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1150649001

CE15 0836

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver deux projets d'entente entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville de Montréal relatives à l'octroi d'aides financières totalisant 1 989 777,22 \$, à la Ville dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – ClimatSol pour la réalisation de travaux de réhabilitation environnementale sur des terrains municipaux;
- 2- d'autoriser le directeur du Service du développement économique à signer ces ententes pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1151179001

CE15 0837

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 9207-4046 Québec inc., à des fins de rue publique, un terrain d'une superficie de 19,6 mètres carrés, situé du côté nord de la rue Bellerive entre l'avenue Hector et la rue De Contrecoeur, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, constitué du lot 5 089 677 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 3 650 \$, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'inscrire le lot 5 089 677 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, au registre du domaine public;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement budgétaire requis, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1144501009

CE15 0838

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède, sans contrepartie financière, à Mme Marie Yva Jean-François, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le lot 1 156 779 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, localisé au nord de la rue Victoria, entre la 48^e Avenue et la 47^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1144396016

CE15 0839

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert une servitude réelle et perpétuelle, aux fins de l'établissement et du maintien d'un mur de soutènement, de Commerce d'automobiles GPA inc., d'une superficie totale de 1 434,5 mètres carrés, située au sud-ouest du boulevard des Galeries d'Anjou, entre la rue de la Pléiade et le boulevard Métropolitain Est, dans l'arrondissement d'Anjou, constituée d'une partie du lot 4 481 715 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, sans contrepartie financière, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1141027005

CE15 0840

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet d'acte par lequel la Société immobilière du Canada CLC limitée établit sur sa propriété constituée du lot 4 499 016 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, une servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc, une servitude réelle et perpétuelle de drainage et une servitude réelle et perpétuelle de non-construction, telles que montrées sur le plan B-125 Sainte-Anne, préparé par Johanne Rangers, arpenteure-géomètre, le 9 décembre 2014 sous le numéro 1031 de ses minutes, et ce, en faveur d'une propriété de la Ville, sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte, le tout, sans contrepartie financière.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1144962013

CE15 0841

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 25 000 \$ au Forum régional sur le développement social de l'Île de Montréal pour la tenue de la première Biennale sur le développement social de Montréal, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2016);
- 2 - d'approuver un projet de convention, entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1145066001

CE15 0842

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 10 000 \$, pour l'année 2015, à la Table de concertation des aîné-e-s de l'île de Montréal (TCAIM), à même le budget du Service de la diversité sociale et des sports, afin de soutenir la réalisation du projet Bulletins « Ensemble pour une île amie des aînés »;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1150706004

CE15 0843

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Carrefour jeunesse-emploi Montréal centre-ville, pour la réalisation du projet Roulo-Boulo, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1155008002

CE15 0844

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Jeunes Pousses pour le projet Croquarium Maison de l'alimentation, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1155008001

CE15 0845

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Relève créatrice sur écrans (RECRÉE) pour l'organisation de la conférence *Bientôt sur nos écrans*, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1156334002

CE15 0846

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accepter la demande de l'arrondissement de LaSalle, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de négocier et de conclure le contrat avec le lauréat du concours d'art public au parc des Rapides;
- 2- d'approuver un projet de convention d'exécution d'œuvre d'art par lequel Jacques Bilodeau, artiste en arts visuels, et Claude Cormier et Associés inc., lauréats du concours, s'engagent à fournir à la Ville les services artistiques requis pour la confection de plans et devis ainsi que la fabrication et l'installation des composantes artistiques du projet d'art public, pour une somme maximale de 466 171,08 \$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel..

Adopté à l'unanimité.

30.001 1150230002

CE15 0847

Vu la résolution CA15 22 0119 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 7 avril 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c.Q-2) pour la réalisation de travaux de construction d'infrastructures souterraines (égouts) pour le projet du 1830, rue Le Ber.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1154665002

CE15 0848

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le règlement du concours du Prix du public Commerce Design Montréal 2015.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1156202001

CE15 0849

Il est

RÉSOLU :

- 1- de mandater le Service du développement économique afin qu'il négocie avec l'Organisation du Sommet mondial du design une entente de soutien financier pour l'organisation du Sommet mondial du design à Montréal en 2017 respectant les paramètres suivants :

L'entente prévoira une contribution maximale de 500 000 \$ répartie en quatre versements:

- 100 000 \$ - après la signature de l'entente de financement afin de permettre l'avancement du projet;
 - 100 000 \$ - après la présentation et l'approbation par le Service du développement économique d'un montage financier complet accompagné des preuves d'engagement de tous les partenaires impliqués;
 - 150 000 \$ - après la présentation et l'approbation par le Service du développement économique de la programmation des quatre (4) pré-sommets annoncés dans le plan d'affaires concernant les sujets suivants: développement durable, développement économique, développement urbain et social, design et culture;
 - 150 000 \$ - après la présentation et l'approbation par le Service du développement économique de la programmation du *Sommet mondial et congrès Architecture + Design + Paysage + Urbanisme Montréal 2017*;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1151084002

CE15 0850

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense estimée à 246 000 \$, non taxable, pour la fourniture et la gestion de la carte de crédit universelle « Foss Corp-Rate » pour l'approvisionnement en carburant des véhicules du Service de police de la Ville de Montréal;
- 2 - d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au contrat de regroupement d'achats du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) intitulé « Gestionnaire de cartes de crédit (essence) », et ce, conformément aux dispositions de l'article 573.3.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

- 3 - d'accorder à Foss National Leasing (Corp-Rate), prestataire de services, le contrat à cette fin au montant estimé à 246 000 \$, pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2020;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 5 - d'autoriser la prolongation automatique de ce contrat de regroupement d'achats advenant que Foss National Leasing signe une prolongation dudit contrat selon les mêmes termes et conditions.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1154472004

CE15 0851

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la programmation d'événements publics 2015 - 4e partie;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1150679010

CE15 0852

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 47 470,81 \$ pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2015, incluant l'attribution de trois bourses totalisant 17 500 \$ et visant à mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art;
 - 5 000 \$ pour le Prix François-Houdé (relève);
 - 5 000 \$ pour le Prix Pierre-Ayot (relève)
 - 7 500 \$ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1151608002

CE15 0853

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 160 000 \$, pour l'année 2015, en provenance des dépenses contingentes d'administration vers la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, voirie et transports afin de financer la création de 3 postes temporaires d'agent de liaison - Info-travaux (col blancs 721740) à la section Info-travaux (CO 111601), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1152699001

CE15 0854

Vu la résolution CA15 090078 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 13 avril 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal

d'autoriser la démolition du bâtiment portant le numéro 2124, boulevard Gouin Est, érigé sur le lot 1 741 889 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sur le Site du patrimoine cité de l'ancien village du Sault-au-Récollet.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1154197003

CE15 0855

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le Service des affaires juridiques à signer avec les procureurs de l'assureur Royal & Sun Alliance et de Groupe Hexagone, sous réserve de l'issue des recours à l'égard de la Ville de Montréal, une entente de désintéressement de tierces parties demandereses ayant subi des dommages dus à l'inondation du 28 janvier 2013;
- 2 - d'autoriser le Services des affaires juridiques à négocier des règlements hors Cour avec des demandeurs à l'intérieur d'une limite de 500 000 \$, à conclure des règlements hors Cour et à signer tous les documents nécessaires;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1156413004

CE15 0856

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet « Plan commerce » d'une valeur maximale de 40 490 076 \$, afin de permettre au Service du développement économique de mettre en œuvre les mesures de développement et de dynamisation des artères commerciales de Montréal contenues à la Phase 1 du « Plan commerce », et autoriser la première phase de mise en œuvre des mesures prévues.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1140318002

CE15 0857

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le projet d'entente et quittance entre la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique (CP) et la Ville de Montréal, au montant de 60 121,32 \$, à titre de compensation financière du CP pour la remise en état du lot 2 806 719 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, appartenant à la Ville de Montréal;
- 2 - de transférer le montant à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal qui assumera les travaux de remise en état;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1150289001

CE15 0858

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver les paramètres d'une entente entre la Société d'habitation et de développement de Montréal et le liquidateur PricewaterhouseCoopers dans le cadre de la liquidation de Construction Frank Catania & Associés inc. et al, concernant le projet Faubourg Contrecoeur.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1150845001

CE15 0859

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 31 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) (14-044), l'ordonnance no 3 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par le greffier ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ - Région Île de Montréal, d'une valeur de 5 202,60 \$, pour l'utilisation, à titre gratuit, des installations au complexe sportif Claude-Robillard les 11, 12 et 15 mai 2015 à l'occasion des 18^e Jeux FADOQ île de Montréal des 50 ans et plus.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1151543002

CE15 0860

Il est

RÉSOLU :

1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard »;
- 2- de tenir une consultation publique par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;
- 3- de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par ce dernier.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1151462004

CE15 0861

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, de manière à apporter une modification à la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle du chapitre 12 de la partie II du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), concernant un immeuble situé au 625, rue Fortune (Grace Church).

Adopté à l'unanimité.

40.003 1156860003

CE15 0862

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « rue Jeanne-Le Moyne » le lot 5 442 117 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Verdun, tel qu'indiqué sur le plan joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1156767003

CE15 0863

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport d'activités 2014 du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (PAE).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1154346001

CE15 0864

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport 2014 du conseiller à l'éthique de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1150148002

Levée de la séance à 11 h 40

70.001

Les résolutions CE15 0825 à CE15 0864 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

CE : 12.001
2015/05/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.002
2015/05/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.003

2015/05/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.004
2015/05/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.005
2015/05/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.006
2015/05/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.001
2015/05/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.002
2015/05/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1156291002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder à la firme Solotech Inc. un contrat de 128 721,78 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'équipements d'éclairage scénographique pour le Théâtre Outremont - (Appel d'offres public n° 15-14114 - 3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense maximale de 128 721,78 \$, taxes incluses, visant l'acquisition d'équipements d'éclairage scénographique pour le Théâtre Outremont;
2. d'accorder à la firme Solotech Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au montant de 128 721,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public n° 15-14114;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-05-07 18:33

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1156291002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder à la firme Solotech Inc. un contrat de 128 721,78 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'équipements d'éclairage scénographique pour le Théâtre Outremont - (Appel d'offres public n° 15-14114 - 3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Théâtre Outremont est un lieu de diffusion culturelle, membre du réseau Accès culture, qui offre une programmation culturelle variée en cinéma et dans les diverses disciplines des arts de la scène. Situé sur la rue Bernard dans l'arrondissement d'Outremont, l'édifice classé monument historique fut construit en 1928. En 1994, il a été racheté par la municipalité d'Outremont qui l'a rénové et réouvert au public en 2001.

Sous la responsabilité de l'arrondissement d'Outremont, ce lieu de diffusion culturelle était déjà considéré comme équipement supralocal, du fait de sa nature, de sa programmation qui s'adresse à l'ensemble des Montréalais et de son rayonnement qui dépasse largement les frontières de l'arrondissement. D'où l'apparition d'une volonté d'en faire un équipement culturel métropolitain, entièrement sous la responsabilité de la ville centre.

Cette volonté s'est vu concrétiser fin 2014 avec l'adoption de la Réforme du financement des arrondissements qui prévoyait des transferts de responsabilité quant à certains équipements municipaux. Le Théâtre Outremont est devenu depuis le 1^{er} janvier 2015 un équipement relevant de la ville centre, dont la responsabilité est assumée par le Service de la culture.

Par ce transfert de responsabilité, le Service de la culture a conclu un nouveau protocole d'entente avec la Corporation du Théâtre Outremont, l'OBNL qui assurait déjà depuis 2010 la gestion et la programmation du Théâtre. Cette entente stipule, entre autres, que dans le but d'assurer le maintien de l'actif scénique (équipements existant déjà lors du transfert, ainsi que ceux qui seront acquis durant l'entente) appartenant à la Ville et prêté à l'organisme, le Service de la culture assumera les coûts d'entretien, de réparations majeures et de remplacement de tous les équipements scéniques et cinématographiques nécessaires au bon fonctionnement du Théâtre. Les entretiens usuels et mineurs seront quant à eux assumés par la Corporation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0173 - 24 février 2015 - Approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Corporation du Théâtre Outremont, d'une durée de 3 ans, pour la réalisation d'une programmation culturelle au Théâtre Outremont pour un soutien financier totalisant 1 320 000 \$ dont 50 000 \$ déjà versé à titre d'avance (CE15 0065); 390 000 \$ versé en 2015, 440 000 \$ en 2016 et 440 000 \$ en 2017 / Autoriser un budget de revenu additionnel de 30 300 \$ provenant de la location d'un espace au rez-de-chaussée du théâtre pour un Café/restaurant (6813623 Canada Inc.) (1144639004)

CA15 16 0046 - 2 février 2015 - Résilier le protocole d'entente 2012-2015 entre l'arrondissement d'Outremont et la Corporation du Théâtre Outremont (1142504030)

CA14 16 0409 - 1e décembre 2014 - Dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements et en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, accepter l'offre de prise en charge du Théâtre Outremont par la Ville de Montréal, à l'exception de la programmation culturelle d'arrondissement. (1142504021)

CM14 1127 - 25 novembre 2014 - Dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements et conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal : offrir au conseil d'arrondissement d'Outremont de prendre en charge le Théâtre Outremont, à l'exception de la programmation culturelle d'arrondissement. (1144631005)

CE14 1586 - 15 octobre 2014 - Autoriser un virement budgétaire de 225 000 \$ de l'enveloppe du Service de la culture en provenance du Fonds des équipements culturels vers le Programme triennal d'immobilisations (PTI) de l'arrondissement d'Outremont pour le projet de mise à niveau des équipements scéniques au Théâtre Outremont. (1142604001)

CA14 16 0160 – 5 mai 2014 - Autoriser le dépôt d'une requête de financement dans le cadre du Programme de soutien aux équipements culturels municipaux de la Ville de Montréal et au Fonds du Canada pour les espaces culturels. (1143278002)

DESCRIPTION

Avant l'avènement du transfert de responsabilité du Théâtre Outremont à la ville centre, l'arrondissement a déjà amorcé un projet de mise à niveau des équipements scéniques du Théâtre. En 2014, il mandate la firme GoMultimédia afin de mettre à niveau, avec la collaboration du directeur technique de la Corporation du Théâtre Outremont, un inventaire des équipements scéniques existants élaboré en 2011, et ce dans le but d'incorporer des niveaux de désuétude des équipements en vue de prioriser les investissements.

Suite au dépôt du rapport final estimant à plus de 2 000 000\$ la somme nécessaire à une mise à niveau globale, et dans le but d'amortir les investissements tout en gérant les priorités, une première phase d'intervention prioritaire, baptisée «Phase A» totalisant un montant de 375 000 \$ a été alors conçue.

Après l'obtention, en juin 2014, d'une recommandation favorable au financement du projet de la part du Forum des équipements culturels, l'arrondissement a entamé les démarches pour finaliser les études en vue de passer à l'étape d'appel d'offres. Le projet a été scindé en 3 appels d'offres distincts, soit : équipement d'éclairage scénographique; système de praticable et d'habillage de scène; et systèmes multimédia.

Au moment du transfert de responsabilité en janvier 2015, les appels d'offres n'étaient pas encore lancés. Le Service de culture a pris la responsabilité de faire aboutir le projet en coordonnant et supervisant la suite du processus des appels d'offres. Également, la contribution de la Ville, à même le PTI du Service de la culture, est passée de 60% à 100 % du montant total alloué pour ce projet, soit les 375 000 \$, et ce conformément au mode de financement des projets dans le cadre du FEC pour les équipements de la ville centre.

La Ville de Montréal lance l'appel d'offres public 15-14114, pour la "Fourniture d'équipement d'éclairage scénographique pour le théâtre Outremont" (phase A), le 9 mars 2015.

L'ouverture des soumissions a été faite le 25 mars 2015. Cette acquisition permettra au Théâtre de remplacer la majorité des équipements d'éclairage désuets et de rehausser le niveau technique au goût du jour.

L'objet du contrat consiste en la fourniture, la préparation et la programmation d'équipements d'éclairage scénographique, ainsi que la formation des opérateurs du lieu.

Au moment de la publication de l'appel d'offres sur SEAO, l'estimation de la valeur du contrat élaboré par la firme GoMultimédia était de 115 274,00 \$ avant taxes (132 536,28 \$ taxes incluses).

JUSTIFICATION

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres : Solotech Inc., Prisma-Scène Inc. et Éclairage Christie. Suite à l'analyse et la validation de la conformité administrative et technique, les trois offres ont été déclarées conformes.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total
Solotech Inc.	128 721,78 \$	N/A	128 721,78 \$
Prisma-Scène Inc.	140 615,86 \$	N/A	140 615,86 \$
Éclairage Christie	150 466,63 \$	N/A	150 466,63 \$
Dernière estimation réalisée	132 536,28 \$	N/A	132 536,28 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			139 934,76 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			8,71 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			21 744,85 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			16,89 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 3 814,50 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			- 2,88 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			11 894,08 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			9,24 %

Il a été constaté qu'une erreur de calcul s'est glissée dans l'offre déposée par la firme Solotech Inc. Le montant total de 128 728,17 \$ (taxes incluses) inscrit par le soumissionnaire a été corrigé pour un montant de 128 721,78 \$ (taxes incluses).

La soumission retenue s'élevant à 128 721,78 \$, taxes incluses, est de 2,88 % plus basse que l'estimation préparée par les professionnels. Ce qui représente une différence en faveur de la Ville.

l'adjudicataire est le soumissionnaire ayant déposé la plus basse soumission conforme :

Solotech Inc.
5200, Hochelaga
Montréal (Québec) H1V 1G3

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), ni sur la liste des personnes qui doivent être déclarées non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle, ni au Registre des personnes non admissibles aux contrats publics du Directeur général des élections du Québec (DGEQ) : ont été faits par l'agent d'approvisionnement responsable de l'appel d'offres lors de la validation de la conformité administrative des soumissions.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera imputée conformément aux informations inscrites à l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Étant donné l'état de désuétude avancé des équipements visés dans cette phase, cette acquisition d'équipements neufs, plus performants et d'une nouvelle technologie, permettra au Théâtre Outremont d'améliorer la qualité des présentations dans le cadre de sa programmation offerte à la population. Assurant ainsi une meilleure fonctionnalité et un plus grand rayonnement à l'établissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 1 juin 2015
Livraison des équipements : 29 juin 2015
Formation : 13 juillet 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme à la Politique municipale d'attribution des contrats. La Politique de gestion contractuelle adoptée en vertu de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes, a été ajoutée aux instructions fournies aux soumissionnaires. Les règles d'adjudication des contrats de fourniture ont été respectées.

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la culture , Direction (Danielle THIBAULT)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Dana Roxana RACASAN OANCEA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anaam TAGHOUTI
Agent technique en architecture

ENDOSSÉ PAR

Richard ADAM
Chef de division

Le : 2015-04-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514 872-4600
Approuvé le : 2015-05-05

**Dossier # : 1150679013**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Signalisation 1010 inc. pour la location, le transport et la manutention de barricades pour les événements métropolitains dont la valeur maximale est de 75 000 \$ (toutes taxes incluses). Le prix unitaire pour la location des barricades est de 3,20 \$ et le taux horaire pour le transport et la manutention est de 95,70 \$ - Appel d'offres sur invitation 15-14303 - Un soumissionnaire.

Il est recommandé :

- D'accorder à la firme Signalisation 1010 inc. un contrat pour le service de location, de transport et de manutention de barricades pour les événements métropolitains, nationaux et internationaux lorsque la Ville n'est pas en mesure d'offrir elle-même ce service aux prix et aux conditions de sa soumission du 20 avril dernier, conformément aux documents de l'appel d'offres numéro 15-14303 (1 soumissionnaire). Le coût de la location des barrières T-Mills étant de 3,20 \$ et le transport et la manutention étant de 95,70 \$/h.
- D'autoriser une dépense maximale de 75 000 \$, taxes incluses, pour la location, le transport et la manutention de barricades pour les événements métropolitains;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-05-15 16:37

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1150679013

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Signalisation 1010 inc. pour la location, le transport et la manutention de barricades pour les événements métropolitains dont la valeur maximale est de 75 000 \$ (toutes taxes incluses). Le prix unitaire pour la location des barricades est de 3,20 \$ et le taux horaire pour le transport et la manutention est de 95,70 \$ - Appel d'offres sur invitation 15-14303 - Un soumissionnaire.

CONTENU

CONTEXTE

Les barricades (barrières Mills ou autres) servent à plusieurs fins. Un des usages importants est la délimitation de périmètres ou de corridors de sécurité lors de festivals et d'événements d'envergure ainsi que le balisage des défilés. Ceci est primordial pour la fermeture de rues et pour la sécurité des spectateurs et des citoyens

La diminution importante du stock de barricades connue au cours des dernières années est attribuable notamment aux nombreux déplacements, aux bris, aux vols, à l'utilisation sur les chantiers ainsi qu'à l'entreposage non sécurisé dans certains arrondissements. Par ailleurs, plusieurs arrondissements ne sont plus en mesure de fournir et de transporter la quantité de barricades demandées aux événements d'envergure.

Afin d'assurer un service aux promoteurs d'événements publics d'envergure métropolitaine, nationale et internationale, la Division des événements publics (DEP) du Service de la culture doit louer et faire transporter des barricades, par un fournisseur privé, pour sécuriser les sites où se tiennent les événements.

Actuellement, la Ville fournit, via certains arrondissements, des barricades pour des événements métropolitains, dont notamment le Tour de l'île, le Marathon et demi-marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal, la Fête nationale et la Marche monde. Cependant, devant le manque de barricades et l'impossibilité pour certains arrondissements d'offrir le service, la DEP doit compléter le nombre de barricades demandé par de la location et du transport via des fournisseurs externes. La quantité de barricades nécessaires pour les événements majeurs peut varier d'une année à l'autre en fonction du site et du parcours choisis, des disponibilités des barricades de la Ville et du nombre d'événements à la période demandée.

Le budget estimé de ce contrat est limité à 75 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

L'appel d'offres (15-14303) sur invitation a été diffusé le 20 avril dernier auprès de 5 fournisseurs privés. Un seul soumissionnaire a déposé un dossier, soit Signalisation 1010 inc. Les détails de l'analyse se retrouvent dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat à l'entreprise Signalisation 1010 inc. pour la location, le transport et la manutention de barricades pour les événements métropolitains.

JUSTIFICATION

Un appel d'offres est nécessaire parce que la Ville n'est pas en mesure de fournir les quantités requises pour ces services et équipements obligatoire pour la tenue de ces événements d'envergure.

En collaboration avec le Service de l'approvisionnement, la DEP a préparé un appel d'offres sur invitation pour l'année en cours pour retenir les services d'un fournisseur pour la location, le transport et la manutention de barricades pour combler ses besoins.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'appel d'offres a été préparé pour obtenir un coût unitaire pour la location de barricades et un tarif horaire pour le transport et la manutention. A cet effet, un estimé des heures de travail et du nombre de barricades nécessaires pour la réalisation des événements a été fourni pour permettre une meilleure évaluation de la part des fournisseurs. La quantité de barricades nécessaires pour les événements majeurs peut varier d'une année à l'autre en fonction du site et du parcours choisis, des disponibilités des barricades de la Ville et du nombre d'événements à la période demandée. Dans l'appel d'offres, à la clause 6, il est indiqué que les quantités prévisionnelles fournies dans ce document sont à titre indicatif seulement et que la Ville se réserve le droit de modifier ce nombre à la hausse ou à la baisse en fonction de ses besoins, sans pour cela invalider le prix unitaire fourni par l'entrepreneur.

Description	Quantité prévisionnelle	Prix unitaire	Montant total
Barricades	2500 barricades	3,20 \$	8 000 \$
Transport et manutention (2 hommes et un véhicule)	500 heures	95,70 \$	47 850 \$
Sous-total			55 850 \$
TPS 5%			2 792,50 \$
TVQ 9,975 %			5 571,04 \$
Grand Total			64 213,54 \$

Pour 2015, la DEP pourra assumer cette dépense à même son budget. Le budget maximal qui peut être dépensé pour la location des barricades est de 75 000 \$ incluant les taxes (68 458 \$ net de ristourne). Le numéro de la demande d'achat est le 380204.

A titre information, voici un tableau présentant les coûts pour les années 2013, 2014 et l'estimé de 2015.

	Compagnies	Location de barricades	Transport et manutention	Perte	Total avant taxes
--	------------	------------------------	--------------------------	-------	-------------------

2015	Signalisation 1010 inc.	8 000 \$	47 850 \$		55 850 \$ Selon l'estimé des besoins
2014	Signalisation 1010 inc.	13 329,60 \$	34 954,24 \$		49 830,24 \$
2013	Signalisation 1010 inc. et Parco Maître enr.	15 345 \$	31 467,50 \$	12 775 \$ 5	59 587,50 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi du contrat permettra de sécuriser les sites lors de la réalisation d'événements d'envergure.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Compte tenu qu'un seul soumissionnaire a déposé un dossier et que le montant est supérieur à 50 000\$, seul le comité exécutif est en mesure d'octroyer le contrat de service en vertu du règlement de délégation RCE02-004 du 26 juin 2002, article 19.01. A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Luc TROTTIER)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-30

Sylvie GIROUX
Agent(e) de developpement culturel

Alexandra COURT
C/d soutien aux evenements

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Daniel BISSONNETTE
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

Approuvé le : 2015-05-11

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Approuvé le : 2015-05-11



Dossier # : 1153334007

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc. pour le remplacement du système d'alarme-incendie au bâtiment de prétraitement à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 405 390,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1914-AE - 6 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Bruneau Électrique inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le remplacement du système d'alarme-incendie au bâtiment de prétraitement à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 405 390,36 \$, taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres public 1914-AE;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-05-12 16:12

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1153334007**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc. pour le remplacement du système d'alarme-incendie au bâtiment de prétraitement à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 405 390,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1914-AE - 6 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet consiste au remplacement du système d'alarme incendie au bâtiment de prétraitement à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station). Ce système d'alarme incendie englobe également tout le réseau de galeries souterraines de la Station ainsi que le bâtiment de la chaufferie et les sous-stations électriques Est et Ouest.

Le système d'alarme incendie au bâtiment de prétraitement a été installé lors de la construction de la Station et est devenu opérationnel au milieu des années 1980. Seul le panneau d'alarme incendie a été modernisé dans les années 2000. Les composantes d'origine du système d'alarme incendie sont devenues désuètes. Ces composantes incluent les différents dispositifs de détection tel que les détecteurs de fumée et chaleur, la station manuelle, les dispositifs de signalisation ainsi que le câblage du système.

De plus, étant donné l'année d'installation du système d'alarme, il devient de plus en plus difficile de trouver des composantes de remplacement.

Finalement, l'ensemble du système d'alarme incendie actuel ne respecte plus les normes et codes en vigueur. Lors du projet de remplacement du système, une mise aux normes est prévue pour répondre à ces exigences.

Un appel d'offres public a donc été lancé le 18 mars 2015 et publié sur le site SEAO et dans le journal La Presse. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 15 avril 2015. La validité des

soumissions est de 120 jours. Un addenda a été émis relativement à un report de date d'ouverture. Le montant des contingences prévu au contrat est de 15 %.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Les travaux comprennent:

- le démantèlement du système existant;
- la fourniture, l'installation et le raccordement d'un panneau d'alarme incendie de type adressable permettant d'identifier l'emplacement exact de l'alerte;
- la fourniture, l'installation et le raccordement des dispositifs de détection adressable et de signalisation;
- la fourniture, l'installation et le raccordement des dispositifs de détection de signalisation de type klaxon à faible puissance;
- la fourniture et l'installation des conduits électriques et câblages nécessaires aux raccordements des équipements.

JUSTIFICATION

La mise à jour et la réparation du système d'alarme incendie existant sont des solutions qui ne peuvent être envisagées puisque, tel que mentionné précédemment, il devient de plus en plus difficile de trouver des composantes de remplacement. Il devient donc impossible de rajouter des dispositifs pour rendre le système conforme aux normes en vigueur.

L'installation d'un nouveau système d'alarme incendie de type adressable s'avère la solution la plus avantageuse et la plus économique. Cette technologie permet de raccorder tous les dispositifs de détection sur une même boucle de communication ce qui réduit la quantité de conduits électriques et de câblages. Le même avantage se retrouve au niveau des dispositifs de signalisation, puisque l'installation de dispositifs à faible puissance permet de raccorder un grand nombre de klaxons sur une même boucle.

Avec l'installation d'un système adressable, lors d'un incendie, le délai d'intervention du Service des incendies de la Ville de Montréal est diminué puisque l'information affichée au panneau permettra d'identifier l'emplacement exact de l'alerte. Cette fonctionnalité assurera une plus grande sécurité au personnel et un impact moins important sur l'opération de la Station.

Treize entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et six ont déposé une soumission.

Tableau d'analyse des soumissions			
Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1. Bruneau Électrique inc.	352 513,35 \$	52 877,00 \$	405 390,35 \$

2. Les Installations Électriques Pichette inc.	524 338,90 \$	78 650,83 \$	602 989,73 \$
3. La cie Électrique Britton inc.	535 783,51 \$	80 367,52 \$	616 151,03 \$
4. La Cie Repentigny Électrique inc.	557 168,85 \$	83 575,33 \$	640 744,18 \$
5. Pro-Teck Sécurité	599 928,05 \$	89 989,21 \$	689 917,26 \$
7. Électricité Grimard inc.	599 147,35 \$	89 872,11 \$	689 019,46 \$
Estimation interne des professionnels	288 681,26 \$	43 302,18 \$	331 983,44 \$
Coût moyen des soumissions reçues			607 368,67 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			49,82%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			283 629,11 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			69,96%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			73 406,91 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			22,11%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			197 599,38 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			48,74%

Le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme est supérieur à l'estimation interne de 22,11 %. L'écart de prix se situe majoritairement (82% de l'écart total) aux articles 3 et 4 du bordereau relatifs à la fourniture, l'installation et le raccordement du nouveau système d'alarme-incendie dans la bâtiment du prétraitement et dans les galeries souterraines. Soulignons que près de 6 500 mètres de nouveau filage électrique doit être installé et ceci comporte une grande part d'incertitude tant au niveau de la productivité que des difficultés rencontrées. Ce genre de risque peut difficilement être estimé et explique en partie l'écart constaté entre l'estimation interne et les soumissions reçues.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à la firme Bruneau Électrique inc. au prix de sa soumission, soit 405 390,35 \$, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été faites: Bruneau Électrique inc. 527 boul. Dollard, Joliette (Québec) J6E 4M5 - no de licence 2641-8616-41. De plus l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 27 février 2015 avec sa soumission.

Même si les entreprises soumissionnaires n'avaient pas à détenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de cet appel d'offres, en vertu du décret 795 -2014 du 10 septembre 2014, Bruneau Électrique possède une telle attestation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts pour le remplacement du système d'alarme-incendie au bâtiment de prétraitement est de 405 391 \$, taxes incluses, et représentent un montant de 370 176 \$ lorsque diminués des ristournes fédérale et provinciale. Cette dépense est prévue au PTI 2015-2017 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources en assurant la sécurité du personnel et des bâtiments.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas donner suite au présent contrat pour le remplacement du système d'alarme incendie au bâtiment de prétraitement à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pourrait engendrer des risques au personnel utilisant ce bâtiment si le système d'alarme incendie n'était pas en mesure de détecter la présence d'un incendie. Si le système d'alarme incendie cesse de fonctionner, le bâtiment concerné devra être évacué et inoccupé jusqu'à la remise en fonction du système. Ceci pourrait nuire grandement aux opérations de la Station.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: juin 2015

Travaux: juin-septembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sophie GASCON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER

ENDOSSÉ PAR

Michel VERREAULT

Le : 2015-05-04

Ingénieur

Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usées

Approuvé le : 2015-05-07

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-05-11



Dossier # : 1140552001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels , Section de l'art public
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Accepter le don de l'oeuvre d'art public intitulée "L'Homme Soleil" de l'artiste Jordi Bonet par le Groupe Lune Rouge inc. pour le Service de la culture de la Ville de Montréal et autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins de l'impôt sur le revenu à Groupe Lune Rouge inc. d'une valeur totale de 99 250\$.

Il est recommandé :

1- d'accepter, en vertu de l'article 33 de la Charte de la Ville de Montréal, du Groupe Lune Rouge inc., un don de l'oeuvre d'art public intitulée "L'Homme Soleil" de l'artiste Jordi Bonet pour le Service de la culture d'une valeur totale établie par des évaluateurs externes à 99 250 \$;

2- d'autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins d'impôts à Groupe Lune Rouge inc., au montant de 99 250\$, conformément aux règles fiscales applicables.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-05-19 09:02

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1140552001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels , Section de l'art public
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Accepter le don de l'oeuvre d'art public intitulée "L'Homme Soleil" de l'artiste Jordi Bonet par le Groupe Lune Rouge inc. pour le Service de la culture de la Ville de Montréal et autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins de l'impôt sur le revenu à Groupe Lune Rouge inc. d'une valeur totale de 99 250\$.

CONTENU

CONTEXTE

Groupe Lune Rouge inc. est une personne morale agissant par son administrateur unique et président, monsieur Guy Laliberté.
En novembre 2013, Monsieur Guy Laliberté a déposé une proposition de donation de la murale *L'Homme Soleil* de l'artiste Jordi Bonet au Service de la culture de la Ville de Montréal, dans le but de faire mieux connaître et diffuser l'oeuvre de cet artiste québécois d'origine catalane.

L'oeuvre *L'Homme Soleil* a été réalisée en céramique entre 1973 et 1975. Une édition de huit exemplaires en bronze devait être réalisée, mais n'a pu l'être en raison du décès de Jordi Bonet. Monsieur Laliberté a entrepris de compléter le projet avec la collaboration de madame Huguette Bouchard-Bonet, épouse et ayant droit de Jordi Bonet. En 2008, M. Laliberté a acquis l'oeuvre en céramique et entrepris de réaliser l'édition de huit exemplaires. Il conservera un exemplaire et les sept autres seront offerts et destinés à l'espace public. Le Musée d'art contemporain des Laurentides (campus de Saint-Jérôme de l'UQO), la Ville de Saint-Bruno (Centre culturel Marcel-Dulude) et l'Auberge Saint-Gabriel détiennent un exemplaire de *L'Homme Soleil* .

Le cinquième exemplaire est proposé en don à la Ville de Montréal. La murale offerte sera installée sur la colonne de béton marquant la nouvelle entrée de la Maison de la culture Ahuntsic-Cartierville située dans l'Édifice Albert-Dumouchel au 10300, rue Lajeunesse, à l'angle de la rue Fleury. L'acquisition de l'oeuvre de Jordi Bonet bonifiera le projet de réaménagement de l'entrée extérieure et du parvis de la maison de la culture Ahuntsic-Cartierville prévu par l'arrondissement.

Monsieur Robert Blain, secrétaire et dirigeant de Groupe Lune Rouge inc. est également

autorisé à signer le projet d'acte faisant l'objet du sommaire décisionnel en vertu d'une résolution de l'administrateur unique, adoptée le 30 mars 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1132 - 4 juillet 2012 - Approuver la Procédure d'acquisition d'œuvre d'art public par donation à la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

L'œuvre *L'Homme Soleil* est une murale en bas-relief composée de motifs abstraits, de textures diverses et d'images figuratives dont huit soleils radieux encadrant une figure humaine reconnaissable par son visage et ses mains. L'œuvre sera réalisée en bronze l'Atelier du Bronze d'Inverness.

L'acte de donation qui a été préparé prévoit que la réalisation, le transport et l'installation de l'œuvre à Montréal soient payés par le Groupe Lune Rouge Inc., qui transfère tous les droits de propriété de l'œuvre à la Ville de Montréal. Madame Huguette Bouchard-Bonet a consenti à Monsieur Guy Laliberté le droit de réaliser huit exemplaires de l'œuvre.

La Ville de Montréal intégrera cette œuvre à sa collection d'art public. L'arrondissement réalisera les travaux d'aménagement et de mise en valeur de l'œuvre qui impliquent notamment : le retrait de l'affichage existant sur la colonne (deux panneaux d'identification), la coupe (en hauteur) et le traitement de la surface de la colonne de béton, puis l'installation d'un bac de plantation devant celle-ci. Une plaque d'identification sera également installée près de l'œuvre d'art.

Le projet d'acte comporte également les dispositions relatives à la licence permettant à la Ville d'exposer, de reproduire et de diffuser l'œuvre, sauf par télécommunication. Le Service de la culture a reçu de la part du donateur, la confirmation à l'effet qu'il approuve le projet d'acte soumis.

JUSTIFICATION

Conformément à la *Procédure d'acquisition d'œuvre d'art public par donation à la Ville de Montréal*, le dossier de proposition de donation a été évalué le 20 juin 2014 par un comité constitué de trois personnes : Madame Francine Elhadad, chef de division culture et bibliothèque, à titre de représentante de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et messieurs Laurier Lacroix et Serge Fisette, historiens de l'art. Le comité a recommandé l'acceptation de la donation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts de transport et d'installation de l'œuvre d'environ 2 500\$ seront pris en charge par le donateur.

Les coûts de mise en valeur et d'inauguration de l'œuvre s'ajouteront aux frais de réaménagement de l'entrée extérieure et du parvis de la Maison de la culture Ahuntsic-Cartierville déjà prévus par l'arrondissement. Le total des frais estimés se situent entre 75 000\$ et 100 000\$ avant taxes.

Le Bureau d'art public de la Division des quartiers culturels assumera les frais liés à la production du panneau d'identification et du dépliant promotionnel de l'œuvre, pour un montant approximatif de 2 000\$ avant taxes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet est en accord avec les engagements du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, en particulier avec l'action numéro 13 qui vise notamment à multiplier les interventions en art public pour aménager des quartiers durables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville possède une seule oeuvre de l'artiste Jordi Bonet de petite dimension, mais aucune dans un espace public aussi visible et accessible. Peintre, muraliste et sculpteur catalan de réputation internationale, l'artiste Jordi Bonet figure parmi les artistes les plus importants de la seconde moitié du XXe siècle au Québec, avec Roussil, Trudeau, Fournelle et Vaillancourt. L'acquisition d'une murale de cet artiste reconnu viendra combler une lacune dans la collection d'art public et permettra d'enrichir sa collection en assurant à l'oeuvre une grande visibilité, particulièrement dans un arrondissement où l'artiste a vécu et qui compte six oeuvres sur le domaine public, mais aucune de cette époque. Aussi, cet emplacement privilégié d'une murale de Jordi Bonet devant la Maison de la culture Ahuntsic-Cartierville marquera l'identité culturelle de l'Édifice Albert-Dumouchel et contribuera à améliorer la qualité des interventions en milieu urbain.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'acceptation de ce don par le comité exécutif, les travaux de mise en valeur seront effectués par l'arrondissement à l'automne 2015 ou au printemps 2016. Un certificat T871 sera ensuite émis pour fin d'impôt selon les règles établies à la Commission fédérale (Patrimoine Canada), tel que le prévoit la proposition de don. L'oeuvre sera inaugurée à la fin des travaux de mise en valeur en 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la *Procédure d'acquisition d'oeuvre d'art public par donation à la Ville de Montréal*.

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire (Jocelyn JOBIDON)

Avis favorable :

Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Francine ELHADAD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Patrick FLUET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle RIENDEAU
agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-07-08

Francyne LORD
Chef de section bureau - art public

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2015-04-28



Dossier # : 1144501008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à 9093354 Canada inc., un terrain adjacent au 7250, rue Mile-End, dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, d'une superficie de 66,2 m ² , pour le prix de 20 654 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 2 590 339 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-1161-01

Il est recommandé :

1. de fermer et retirer du domaine public le lot 2 590 339 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
2. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à 9093354 Canada inc., le lot 2 590 339 du cadastre du Québec, d'une superficie de 66,2 m², dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, pour le prix de 20 654 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
3. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-05-15 12:22

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION**Dossier # :1144501008**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à 9093354 Canada inc., un terrain adjacent au 7250, rue Mile-End, dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, d'une superficie de 66,2 m ² , pour le prix de 20 654 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 2 590 339 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-1161-01

CONTENU**CONTEXTE**

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a reçu, le 18 janvier 2013, une demande de l'arrondissement concerné, visant à vendre le lot 2 590 339 (l'« Immeuble ») tel qu'illustré sur les plans ci-joints au propriétaire adjacent, soit à la société Investissements Mile-End inc (le « Mile-End »).

L'Immeuble a été acquis en vertu d'un acte d'échange entre la Ville et la société Durkai, selon l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 5 322 933, à des fins de parc linéaire. Ledit lot est donc inclus dans le registre du domaine public de la Ville. Toutefois, il n'a jamais été aménagé à cette fin, n'étant pas requis à des fins de parc, il y a eu un changement d'affectation, se référer à la photo en pièces jointes.

Le SGPI a convenu de vendre l'Immeuble à la juste valeur marchande puisque l'Acquéreur veut en faire un usage commercial qui contribuera à mettre en valeur son immeuble bâti. Par ailleurs, selon sa configuration et sa superficie, il s'agit d'un résidu de terrain non constructible isolément avec essentiellement un seul acheteur potentiel.

Ainsi, le 7 août 2014, le Mile-End a signé une promesse d'achat au prix de 20 654 \$ avec remise d'un dépôt au montant de 1 654 \$, de même qu'un addenda, en date du 13 février 2015, pour prolonger la durée de la validité de la promesse. Il est à noter que la société le Mile-End intervient au projet d'acte pour transférer à 9093354 Canada inc. (l'« Acquéreur ») tous les droits qu'elle détenait dans ladite promesse. Cela étant, les deux sociétés sont liées car elles ont le même président, soit M. Richard Hylands, se référer aux extraits du registre aux entreprises joints aux présentes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CO01 03399 - 17 décembre 2001 - Approuver le projet d'acte par lequel la Ville cède à la Société Durkai Amman Koyil, à titre d'échange, aux fins d'assemblage, un terrain situé au nord-ouest de la rue Jean-Talon, entre la voie ferrée et la rue Marconi, constitué d'une partie du lot 642-144 (rue) du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, et par lequel la

Société Durkai Amman Koyil cède à la Ville, à titre d'échange, à des fins de parc, un terrain situé au nord-ouest de la rue Jean-Talon, entre la voie ferrée et la rue Marconi, constitué d'une partie du lot 642-145 du même cadastre, et ce, sans soulte de part et d'autre.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but de présenter aux autorités municipales, pour approbation, un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à l'Acquéreur, l'Immeuble, d'une superficie de 66,2 m², dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension pour la somme de 20 654 \$ \$, plus les taxes applicables et sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

JUSTIFICATION

Il est justifié d'approuver le présent projet d'acte considérant les points suivants :

- qu'il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de garder ce résidu déjà asphalté par l'Acquéreur;
- que l'Immeuble peut être mis en valeur uniquement en l'assemblant avec les terrains adjacents;
- que la Ville percevra des taxes foncières d'environ 300 \$ annuellement sur le lot ainsi vendu.

En conséquence et en tenant compte que tous les intervenants de la Ville sont favorables à ce projet, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation dudit projet d'acte mentionné à la rubrique «objet».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette transaction représente une entrée de fonds pour la Ville de 20 654 \$.
Le prix de vente de l'Immeuble, négocié à 20 654 \$, reflétant un taux unitaire de 312 \$/m², soit 29 \$/pi² est légèrement supérieur à la valeur marchande estimée par la Section de l'évaluation immobilière du SGPI au mois de juin 2013, dont la fourchette se situe entre 17 000 \$ et 19 000 \$, représentant un taux unitaire variant entre 257 \$ et 287\$/m² (soit entre 23,85 \$ et 26,66\$/pi²).

Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Sylvie BLAIS)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Avis favorable avec commentaires :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Alain BEAULIEU)

Avis favorable avec commentaires :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics (Olga KRIGERTOVA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction (Justine Virginie MÉNARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine LEFORT
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

Le : 2014-09-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur

Approuvé le : 2015-05-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno MARCHAND
Directeur

Approuvé le : 2015-05-15



Dossier # : 1150744002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 200 000 \$ aux cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2016) / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 200 000 \$, aux cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour le projet et au montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville - MTESS 2013 - 2016) :

ORGANISME	PROJET	MONTANT
Centre des femmes de Montréal	« Service d'aide et d'accompagnement pour les femmes victimes de violence conjugale »	36 000 \$
Mères avec pouvoir (MAP) Montréal	« MAP 2015 »	36 125 \$
Association chrétienne des jeunes femmes de Montréal , faisant aussi affaire sous Y des femmes de Montréal	« Splash d'été et ma santé m'appartient »	27 875 \$
CARI St-Laurent	« Paroles et expressions de femmes »	50 000 \$
Centre communautaire des femmes Sud-Asiatique	« Femmes Sud-Asiatiques autonomes et indépendantes »	50 000 \$

2. d'approuver les cinq projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-05-13 17:38

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1150744002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 200 000 \$ aux cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2016) / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2009, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont signé une Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale d'une durée de trois ans. Le budget de cette Entente était de 24 M\$ soit : 7 M\$ pour 2009, 8 M\$ pour 2010, 9 M\$ pour 2011. Un avenant prolongeant cette entente d'un an, au montant de 9 M\$, a été signé au début de l'année 2012. À l'automne 2012, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont signé une nouvelle entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité. Le ministère a octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015) soit 9 M\$ par année.

En mars 2015, la Ville convient d'une entente de principe avec le gouvernement du Québec sur la prolongation de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2015), soit le projet d'entente administrative entre la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MTESS). Le projet d'entente Ville-MTESS, d'une durée d'une année est doté d'un budget de 9 M \$. L'entente prendra fin le 31 mars 2016. Ce projet d'entente sera entériné par le conseil d'agglomération lorsque les deux parties en auront défini le cadre de référence.

Les projets financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- Les projets financés s'inscrivent dans les grandes politiques et orientations du gouvernement et doivent soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

- Les projets et interventions font l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils répondent aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale.
- Les initiatives, projets et interventions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.
- L'aide financière accordée ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes.
- Les organismes admissibles à une aide financière sont les personnes morales et les organismes à but non lucratif.
- Les salaires doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG à venir - 2015

Approuver un projet de protocole prolongeant l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité conclue entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, par lequel le Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016 / Approuver la proposition de répartition budgétaire pour l'année 2015

CE14 0796 - 21 mai 2014

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 200 000 \$, soit 36 000 \$ à Centre des femmes de Montréal; 36 125 \$ à Mères avec pouvoir (MAP) Montréal; 27 875 \$ à Y des femmes de Montréal; 50 000 \$ à CARI St-Laurent; et, 50 000 \$ à Centre communautaire des femmes sud-asiatique, pour l'année 2014, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville - MESS 2013 - 2015)

CE13 0387 - 3 avril 2013

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 200 000 \$, pour l'année 2012, soit 36 000 \$ à Centre des femmes de Montréal; 36 125 \$ à Mères avec pouvoir (MAP) Montréal; 27 875 \$ à Y des femmes de Montréal; 50 000 \$ à CARI St-Laurent; et, 50 000 \$ à Centre communautaire des femmes sud-asiatique, dans le cadre de l'entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville et le ministère de la solidarité sociale (Ville - MESS 2013 - 2015)

CG12 0286 - 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

CE12 0523 - 11 avril 2012

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 200 000 \$, pour l'année 2012, soit 36 000 \$ à Centre des femmes de Montréal; 36 125 \$ à Mères avec pouvoir (MAP) Montréal;

27 875 \$ à Y des femmes de Montréal; 50 000 \$ à CARI St-Laurent; et, 50 000 \$ à Centre communautaire des femmes sud-asiatique, dans le cadre de l'entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville et le ministère de la solidarité sociale

CG12 0016 - 26 janvier 2012

Approuver le projet d'avenant à l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale la prolongeant d'un an pour une contribution financière du ministère de 9 M\$ / Approuver la proposition de répartition budgétaire

CG10 0255 - 17 juin 2010

Approuver la proposition de répartition budgétaire des sommes résiduelles, pour les années 2010 et 2011 de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité et la Ville de Montréal 2009 - 2010

CG09 0039 - 26 février 2009

Approuver l'Entente administrative négociée entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal en matière de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour les années 2009 - 2010 - 2011 pour un total de 24 M\$ et approuver la proposition de répartition budgétaire 2009

DESCRIPTION

Les projets pour lesquels un soutien financier est accordé concernent des problématiques spécifiques affectant la vie des femmes sur plusieurs plans, que ce soit la pauvreté, l'isolement, la violence conjugale, la monoparentalité, la judiciarisation ou autres. Ces initiatives visent à apporter des solutions à ces différentes problématiques et répondent donc aux critères et priorités établis dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales. Deux des cinq projets touchent, de façon précise, les femmes immigrantes en processus d'intégration à la société d'accueil. Les organismes ont déjà reçu une contribution financière dans le cadre de cette entente.

Centre des femmes de Montréal

Projet : « Service d'aide et d'accompagnement pour les femmes victimes de violence conjugale »

Soutien financier : 36 000 \$

Ce projet vise à soutenir et à accompagner, tout au long du processus judiciaire, les femmes issues des communautés culturelles, victimes de violence conjugale. Grâce à ce soutien, un plus grand nombre de femmes pourront bénéficier de ce service qui est de plus en plus demandé. Les femmes qui font appel à ce service proviennent de divers arrondissements montréalais.

Mères avec pouvoir (MAP) Montréal

Projet : « MAP 2014 »

Soutien financier : 36 125 \$

Ce projet vise à assurer un soutien dans le processus d'insertion sociale des ex-résidentes de cet organisme qui héberge des femmes, chefs de famille monoparentale, avec enfants de moins de cinq ans. Plusieurs résidentes quitteront la résidence en 2015 et devront s'intégrer dans un nouveau milieu. MAP accueillera de nouvelles mères et les soutiendra dans une démarche d'insertion sociale et économique. La Ville de Montréal a contribué à la mise sur pied de l'organisme, dans le cadre du programme des quartiers sensibles en 2001, 2002 et 2003.

Association chrétienne des jeunes femmes de Montréal, faisant aussi affaire sous Y des femmes de Montréal

Projet : « Splash d'été et ma santé m'appartient »

Soutien financier : 27 875 \$

Ce projet se divise en deux parties :

1. Le volet « Splash d'été » s'adresse aux filles de 10 à 15 ans et vise à renforcer l'estime et la connaissance de soi, à les amener vers une réflexion sur leur environnement social, ainsi qu'à encourager de bonnes habitudes de vie et la solidarité entre filles.
2. Le volet « Ma santé m'appartient » est un programme de prévention qui vise à promouvoir de bonnes habitudes de vie auprès des filles et des femmes provenant de milieux défavorisés, par l'alimentation saine et l'activité physique.

CARI St-Laurent, faisant aussi affaire sous Centre d'accueil et de référence sociale pour immigrants de Saint-Laurent

Projet : « Paroles et expressions de femmes »

Soutien financier : 50 000 \$

Centre communautaire des femmes Sud-Asiatique

Projet : « Femmes sud-asiatiques autonomes et indépendantes »

Soutien financier : 50 000 \$

Ces deux projets visent à briser l'isolement des femmes immigrantes, à leur faire connaître les ressources de leur quartier et les services publics, à promouvoir la participation à la vie communautaire, à favoriser l'inscription des femmes immigrantes au cours de francisation et à leur fournir les outils nécessaires permettant de mieux gérer les affaires domestiques et de s'impliquer pleinement dans l'éducation de leurs enfants.

En effet, la population montréalaise est caractérisée par sa multiethnicité grandissante. Dans certains arrondissements, ce pourcentage dépasse plus de 50 % de la population. Le processus migratoire entraîne souvent des difficultés auxquelles les personnes immigrantes doivent faire face. Pour les femmes, il faut considérer la double voire la triple discrimination qu'elles peuvent vivre en tant que femme, immigrante, membre de minorités visibles. Les obstacles linguistiques, économiques et culturels les empêchent de participer pleinement à la vie québécoise et montréalaise.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de ces projets, les interventions permettent une démarche de prise en charge et atténuent les problèmes de pauvreté et d'exclusion sociale. Les résultats recueillis en 2013 en témoignent. Les femmes qui participent aux différents projets vivent de grandes difficultés et proviennent de l'ensemble du territoire de Montréal. Après analyse des projets et de leurs retombées dans le milieu, le Service de la diversité sociale et des sports recommande qu'un soutien financier leur soit accordé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce soutien financier demeure non récurrent et le budget alloué par l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec via le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération car elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Organisme	Montant accordé			Montant recommandé	Projet	% du soutien MTESS / projet global
	2012	2013	2014	2015		

Centre des femmes de Montréal	36 000 \$	36 000 \$	36 000 \$	36 000 \$	« Service d'aide et d'accompagnement pour les femmes victimes de violence conjugale »	64 %
Mères avec pouvoir (MAP) Montréal	36 125 \$	36 125 \$	36 125 \$	36 125 \$	« MAP 2014 »	59 %
Association chrétienne des jeunes femmes de Montréal, faisant aussi affaire sous Y des femmes de Montréal	27 875 \$	27 875 \$	27 875 \$	27 875 \$	« Splash d'été et Ma santé m'appartient »	55 %
CARI St-Laurent	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	« Paroles et expressions de femmes »	72 %
Centre communautaire des femmes Sud-Asiatique	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	« Femmes Sud-Asiatique autonomes et indépendantes »	61 %

Les crédits sont réservés par la demande d'achat 379367.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 36 « être équitable » prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, notamment ce qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation de ces projets permettra de répondre à des besoins particuliers que vivent des femmes; celles-ci peuvent avoir accès à des programmes et services existants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique en Annexe B des projets de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2015 Présentation au comité exécutif pour approbation

Les projets feront l'objet d'un suivi de la part du Service de la diversité sociale et des sports. Le rapport d'étape est souhaitable aux dates spécifiées aux projets de convention et le rapport final est requis un mois après la fin du projet, soit le 31 janvier 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Salwa MAJOUJI
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2015-05-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2015-05-13



Dossier # : 1151508002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier spécial et non récurrent de 25 000 \$ au Groupe MC Festivals pour la tenue du Festival Montréal Country 2015 dans le Quartier des spectacles et approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

- d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à l'organisme Groupe MC Festivals pour la tenue du Festival Montréal Country 2015, dans le cadre d'une entente de partenariat;
- d'autoriser un virement budgétaire de 25 000 \$ en 2015 en provenance du budget des priorités de l'Administration vers le budget 2015 du Service de la culture;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire;
- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-05-20 11:44

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1151508002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier spécial et non récurrent de 25 000 \$ au Groupe MC Festivals pour la tenue du Festival Montréal Country 2015 dans le Quartier des spectacles et approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La première édition du Festival Montréal Country s'est déroulée, l'an dernier, sur l'Esplanade Sun Life du Stade olympique et a connu un bon succès. Les promoteurs souhaitent s'installer au Quartier des spectacles pour la deuxième édition et rendre l'accès au festival gratuit. À noter que le projet a été accueilli favorablement par le Partenariat du Quartier des spectacles pour la présentation du festival sur la Place Émilie-Gamelin (Les Jardins Gamelin).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 240099 (Ville-Marie) - 10 mars 2015 - Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec le Groupe MC Festivals pour le Festival Montréal Country 2015 et accorder une contribution de 50 000 \$.

DESCRIPTION

La mission première du Groupe MC Festivals est de promouvoir la culture sous toutes ses formes. L'organisme a été créé en ayant comme objectif la valorisation de terroir québécois. Cet objectif s'est concrétisé par la présentation du Festival Montréal country en 2014. La deuxième édition du festival se tiendra dans le Quartier des spectacles et elle proposera trois jours d'activités au mois d'août. Le vendredi soir pour l'ouverture des festivités, il y aura deux spectacles sur la grande scène. Durant les deux autres jours du festival, il y aura une dizaine de prestations. La thématique du festival est le Country, une musique de notre terroir. Des exposants offriront des produits locaux (microbrasserie, vin, cidre et de la cuisine artisanale).

JUSTIFICATION

Seul événement de musique Country/Folk à Montréal avec une programmation de haute qualité et faisant place à la relève, l'événement souhaite s'implanter dans le créneau des grands festivals montréalais. Cet événement culturel permettra à plusieurs artistes et exposants de se démarquer dans le domaine de la musique Country et Folk. L'achalandage de ce festival favorisera le développement de ses partenaires culturels et l'émergence de ce style musical à Montréal. Le Quartier des spectacles offrira de plus grandes possibilités pour

la continuité et l'expansion de l'événement et permettra également la mise sur pied d'activités connexes (ajout de scènes, parade country etc.). Afin de permettre l'expansion et le développement d'un tel événement, une aide financière spéciale non-récurrente de la Ville est requise pour aider l'organisme à consolider son financement et à faciliter la recherche de partenaires privés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour les informations financières veuillez vous référer à l'intervention du Service des finances.

organisme	projet	contribution
Groupe MC Festivals	Festival Montréal Country 2015	25 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cet événement favorise la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et interculturel); encourage le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables destinées à se conformer à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Positionne et renforce Montréal comme « *scène importante de la musique country /folk* » et favorise le rayonnement culturel de la métropole. Permet également à un festival musical d'envergure dans un créneau totalement inexploité à Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance du comité exécutif du 27 mai 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain PETEL
Commissaire - a la culture

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-05-05
Daniel BISSONNETTE
Directeur associé Cinéma - Festivals -
Événements

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET
Directeur
Tél : 514 872-4600
Approuvé le : 2015-05-19

CE : 20.010
2015/05/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.011
2015/05/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1150843011

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense de 988,38 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 3 au 5 mai 2015, en Abitibi, dans le cadre de la tournée des régions du Québec.

Il est recommandé :

1. de ratifier la dépense de 988,38 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 3 au 5 mai 2015, en Abitibi, dans le cadre de la tournée des régions du Québec.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-05-12 13:39

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1150843011

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense de 988,38 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 3 au 5 mai 2015, en Abitibi, dans le cadre de la tournée des régions du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Devant l'importance pour le monde municipal de se concerter et de parler d'une même voix, le maire de Montréal a décidé en 2014 d'entreprendre une tournée annuelle dans les régions du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0237 Ratifier la dépense de 118,42 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, à Rimouski les 16 et 17 janvier 2014, dans le cadre de la tournée des régions du Québec.

- CE14 0238 Ratifier la dépense de 121,87 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, à Trois-Rivières les 19 et 20 janvier 2014, dans le cadre de la tournée des régions du Québec.
- CE14 0348 Ratifier la dépense de 163,26 \$ relative au déplacement, à Sherbrooke, les 10 et 11 février 2014, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre de la tournée des régions du Québec.
- CE14 0577 Ratifier la dépense de 135,67 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 3 et 4 mars 2014, à Chicoutimi, dans le cadre de la tournée des régions du Québec.
- CE14 0758 Ratifier la dépense de 262,14 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 10 et 11 avril 2014, à Gatineau, dans le cadre de la tournée des régions du Québec.

DESCRIPTION

Montréal est le poumon économique du Québec, mais une condition essentielle de notre prospérité est de pouvoir compter sur des régions fortes et ces dernières ont aussi besoin d'une métropole dynamique pour se développer, d'où l'importance pour le monde municipal de se concerter en vue de développer des partenariats durables.

JUSTIFICATION

La présence du maire de Montréal sur la scène régionale démontre le nouveau rapport entre Montréal et les régions.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2015
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	988,38 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Entretenir des liens avec toutes les régions du Québec en vue de développer des partenariats économiques, politiques et culturels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ronald ST-VIL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Brigitte MCSWEEN
Responsable du soutien aux élus

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction
du greffe (ce)

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-05-11



Dossier # : 1153233002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, responsable de la réforme administrative, de la Ville intelligente, des technologies de l'information et de la jeunesse, le 28 et 29 mai 2015, à Ottawa, afin d'assister à la 3e Conférence internationale sur les données ouvertes. Montant estimé : 475,67 \$.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, responsable de la réforme administrative, de la Ville intelligente, des technologies de l'information et de la jeunesse, le 28 et 29 mai 2015, à Ottawa, afin d'assister à la 3e Conférence internationale sur les données ouvertes - montant estimé : 475,67 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-05-19 09:12

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153233002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, responsable de la réforme administrative, de la Ville intelligente, des technologies de l'information et de la jeunesse, le 28 et 29 mai 2015, à Ottawa, afin d'assister à la 3e Conférence internationale sur les données ouvertes. Montant estimé : 475,67 \$.

CONTENU

CONTEXTE

La Conférence internationale sur les données ouvertes est organisée par le Centre de recherches pour le développement international du Canada (CRDI), le gouvernement du Canada et la Banque mondiale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Du 28 au 29 mai 2015, des experts de divers secteurs et des données ouvertes, des hauts fonctionnaires, des dirigeants de l'industrie et des représentants de la société civile du monde entier se réuniront à Ottawa pour échanger des idées et travailler ensemble à faciliter la révolution des données.

JUSTIFICATION

M. Harout Chitilian représentera le maire de Montréal lors d'un panel au cours duquel l'accent sera mis sur l'expérience des données ouvertes au niveau municipal, ce qui a déjà été accompli et les prochaines étapes à venir. En compagnie de M. Guillermo, ministre de l'Industrie, de l'Énergie, des Mines, gouvernement de l'Uruguay; l'Honorable Basuki Purnama, gouverneur de Jakarta, Indonésie; M. Amen Ra Mashariki, Chief Data Analytics Officer, New York, USA.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2015
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000 Division Soutien aux élus Frais de déplacement et hébergement Non admissible loi 90	475,67 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ronald ST-VIL)

Avis favorable :
Service du greffe , Direction (Denis DOLBEC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-05-12

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON

Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-05-15



Dossier # : 1153673002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	MCCQ 2008-2011 (Entente sur le développement culturel) MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Autoriser la réception d'une contribution financière de 5 000 \$ provenant de la Division du patrimoine du Service de la mise en valeur du territoire pour le projet de circuit de visite extérieure du Centre d'histoire de Montréal « Mémoires du sol », soutenu dans le cadre du Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal de l'Entente sur le développement culturel de Montréal et autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant.

Le Service de la culture recommande :

1. d'autoriser la réception d'une contribution financière de 5 000 \$ provenant de la Division du patrimoine du Service de la mise en valeur du territoire pour le projet « Mémoire du sol » soutenu dans le cadre du Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal et autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant;
2. d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant et autoriser le Service de la culture à affecter ce montant pour la réalisation du projet « Mémoire du sol », conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-05-10 15:08

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1153673002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	MCCQ 2008-2011 (Entente sur le développement culturel) MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Autoriser la réception d'une contribution financière de 5 000 \$ provenant de la Division du patrimoine du Service de la mise en valeur du territoire pour le projet de circuit de visite extérieure du Centre d'histoire de Montréal « Mémoires du sol », soutenu dans le cadre du Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal de l'Entente sur le développement culturel de Montréal et autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant.

CONTENU

CONTEXTE

Les fouilles archéologiques dans le secteur du Vieux-Montréal offrent une masse importante de données historiques inédites qui permettent de raconter autrement l'histoire de la ville, à travers des lieux, des bâtiments précis du quartier. Elles offrent donc un potentiel important pour sensibiliser les Montréalais à leur histoire et offrir aux touristes une expérience originale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG08 0598 - 27 novembre 2008 : Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2008-2011 entre le MCC et la Ville de Montréal.

CG11 0328 - 28 septembre 2011 - Approbation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2011-2012 entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Ville de Montréal.

CG12 0471 - 20 décembre 2012 : Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Ce circuit de visite animée intégrera interprétation et performance afin d'amener les visiteurs sur l'emplacement de sites archéologiques et de lieux publics ou vacants qui

cachent une histoire de Montréal en grande partie invisible. L'animation utilisera des artefacts, des éléments visuels et des scènes évoquant de manière plus percutante ce passé enfoui sous terre. Elle favorisera la participation du public en intégrant des moments d'interprétation classiques, des interventions d'archéologues et d'animateurs, à une visite où le théâtre de rue et la performance éveilleront l'intérêt de manière plus émotive et spectaculaire.

JUSTIFICATION

Cette visite répond à l'intérêt des touristes et des Montréalais pour le passé révélé par l'archéologie dans le quartier historique, actuellement surtout visible dans certains musées et par quelques panneaux d'interprétation ou encore au moment de fouilles. Le circuit de visite poursuivra le travail de mise en valeur du potentiel d'interprétation du quartier amorcé en 2000 par le CHM (circuits de visite diversifiés, animations, Guide de découverte des Premières nations de Montréal). Le présent circuit est élaboré en collaboration avec le personnel de la Division du patrimoine. Il contribuera à mettre en valeur les connaissances historiques tirées de l'archéologie, et à animer le quartier. Cette contribution touche la phase de repérage du potentiel d'interprétation des sites archéologiques et d'élaboration d'un concept d'animation et d'un budget de réalisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution de 5 000 \$ reçue dans le cadre du Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal occasionne des dépenses supplémentaires qui seront imputées au Centre d'histoire de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation de ce projet d'interprétation contribue à une meilleure qualité de vie par la mise en valeur du patrimoine et la diffusion culturelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet vise à mettre en valeur le quartier historique de Montréal et à contribuer à l'animation du quartier

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue durant la phase de recherche et d'élaboration de la visite animée. Le Centre d'histoire mentionne par ailleurs dans sa documentation publicitaire et promotionnelle que ses activités sont soutenue financièrement dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville et le MCC.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2015

- Rencontre de démarrage interne et coordination.
- Rencontre des experts et partenaires identifiés.
- Embauche d'un concepteur spécialisé en animation de rue.
- Élaboration du concept de visite (interprétation, performances, participation, etc.) et d'un canevas de visite.
- Modifications et identification des besoins en termes d'outils d'animation.
- Élaboration d'un budget et d'un échéancier de réalisation.

Été 2015:

- Mise en oeuvre du projet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossiers, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François LECLERC
Chef de section centre d'histoire de montréal

ENDOSSÉ PAR

Paul LANGLOIS
Chef de division

Le : 2015-04-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514 872-4600

Approuvé le : 2015-05-06

CE : 30.004
2015/05/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.005

2015/05/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.006
2015/05/27 08:30



CE DOSSIER SERA LIVRÉ
SÉANCE TENANTE



Dossier # : 1154368006

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adopter une ordonnance en vertu de l'article 61 du Règlement sur les tarifs (14-044) afin de procéder à l'ajout de nouvelles promotions à la grille tarifaire du service BIXI pour la saison 2015

Il est recommandé:

D'adopter une ordonnance en vertu de l'article 61 du Règlement sur les tarifs (14-044) afin de procéder à l'ajout de nouvelles promotions à la grille tarifaire du service BIXI pour la saison 2015.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-05-21 07:47

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154368006

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adopter une ordonnance en vertu de l'article 61 du Règlement sur les tarifs (14-044) afin de procéder à l'ajout de nouvelles promotions à la grille tarifaire du service BIXI pour la saison 2015

CONTENU

CONTEXTE

La saison 2015 est déjà bien amorcée pour BIXI MONTRÉAL qui compte désormais plus de 38 000 membres actifs. Une nouvelle campagne de publicité est en vigueur depuis le 11 mai dernier. L'objectif étant de promouvoir le service BIXI et d'en faire connaître les avantages auprès de la population montréalaise.

Bien que la grille tarifaire 2015 ait été revue récemment, BIXI MONTRÉAL propose un certain nombre de copromotions en collaboration avec la Société de transport de Montréal (STM) et l'Agence métropolitaine de transport (AMT). Les ajustements proposés visent à mieux répondre aux besoins de la clientèle et à positionner BIXI MONTRÉAL comme un partenaire incontournable du transport alternatif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0413 (11 mars 2015) Édicter, en vertu de l'article 61 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) (14-044), l'ordonnance numéro 2 afin de procéder à des ajustements tarifaires du service Bixi pour l'année 2015;

CM14 1249 (15 décembre 2014) Conclure une entente avec BIXI MONTRÉAL afin de lui confier la gestion du système de vélo en libre-service sur le territoire de Montréal;

CE14 1795 (24 novembre 2014) Prendre acte des recommandations et du Plan d'affaires 2015-2019 proposé par BIXI MONTRÉAL; 2) Mandater la direction générale en vue de conclure une entente quinquennale avec BIXI MONTRÉAL pour la prise en charge et l'opération du système de vélo en libre-service BIXI pour la période 2015-2019 conformément aux recommandations formulées par BIXI MONTRÉAL;

CE14 1563 (15 octobre 2014) Approuver les conventions de commandites avec La Presse Ltée, Société TELUS Communications et Mouvement des Caisses Desjardins afin de permettre de diversifier les sources de revenus du système de vélo en libre-service BIXI pour l'année 2014.

CM14 0839 (19 août 2014) Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006) aux fins d'y insérer des rabais offerts aux utilisateurs du système de vélo en libre-service BIXI, tels qu'ils existaient l'an passé, et un article visant à donner au comité exécutif le pouvoir d'adopter des ordonnances visant les tarifs du service BIXI.

CM14 0826 (19 août 2014) Accorder un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à 360 000 \$, taxes incluses afin de permettre: 1) l'attribution de deux mandats à 8D Technologies inc. qui comprennent la mise à jour des logiciels, un support technique dans la gestion et l'exploitation du système informatisé du système de vélo en libre-service Bixi ainsi que l'accès à une banque d'heures; 2) le paiement de factures diverses qui pourraient être adressées à la Ville pour des dépenses associées à BIXI MONTRÉAL mais non prévues dans le cadre de l'entente de gestion.

CE14 1038 (25 juin 2014) Conclure un contrat de gestion avec la Ville de Longueuil, personne morale de droit public, lequel définit les paramètres de collaboration dans la gestion et l'exploitation du système de vélo en libre-service sur le territoire de la Ville de Longueuil jusqu'au 15 avril 2015.

CE14 0695 (30 avril 2014) Approuver la nomination de M. Christian Vermette au poste de directeur général de BIXI MONTRÉAL aux conditions déterminées par le conseil d'administration de BIXI MONTRÉAL;

CE14 0652 (23 avril 2014) Conclure un contrat de services d'une durée d'un an, soit du 1er avril 2014 au 31 mars 2015, avec CYCLO CHROME INC., personne morale à but non lucratif, pour un montant maximal de 1 089 422,62 \$, toutes taxes incluses, afin de lui confier l'entretien des vélos employés dans le cadre de l'exploitation du système de vélos en libre-service sur le territoire de Montréal et de ses environs durant la saison d'opération et l'entretien et la mise à niveau de cette flotte durant la saison hivernale; 2) Désigner monsieur Jean Turcot, directeur des opérations à BIXI Montréal pour siéger à titre d'observateur au conseil d'administration de CYCLO CHROME INC.

CM14 0301 (25 mars 2014) Conclure une entente avec BIXI MONTRÉAL, organisme à but non lucratif, afin de lui confier la gestion du système de vélo en libre-service sur le territoire de Montréal et autoriser une dépense de 4 984 166\$ à cet effet, le tout étant toutefois conditionnel à l'acquisition par la Ville des actifs nécessaires au fonctionnement du système de vélo en libre-service; 2) Alternativement à l'acquisition des actifs prévus à la résolution CM14 0175, le cas échéant, approuver la prise en paiement de tous les actifs de SVLS; 3) Conclure une entente de subvention en faveur de BIXI MONTRÉAL et autoriser une dépense de 165 000\$ à cet effet; 4) Conclure un contrat de prêt pour un montant de 460 000 \$ à BIXI MONTRÉAL et conclure une convention d'hypothèque afin d'en garantir le remboursement, le tout étant toutefois conditionnel à l'acquisition par la Ville des actifs nécessaires au fonctionnement du système de vélo en libre-service; 5) Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006), aux fins d'y insérer les tarifs applicables aux abonnements et à l'utilisation des vélos en libre-service BIXI; 6) Approuver deux nominations qui découlent de l'entente de gestion entre la Ville et BIXI MONTRÉAL.

CM14 0175 (24 février 2014) Acquérir les actifs de la Société de vélo en libre-service (SVLS) nécessaires à maintenir l'exploitation de l'activité de vélo en libre-service sur l'Île de Montréal et à Longueuil et mandater la Direction des transports afin de faire les recommandations requises pour confier la gestion de ce service à un OBNL à être créé à cet effet;

CM13 0185 (18 mars 2013) Autoriser le déploiement de la phase III proposé par la Société de vélo en libre-service ; et Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et la Société de vélo en libre-service pour l'acquisition de 50 nouvelles stations et de 100 vélos, pour une somme maximale de 2 805 505 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions prévues au projet de convention;

CM11 0371 (16 mai 2011) Abroger la résolution CM10 0944, accorder un prêt de 37 M\$ à la SVLS, cautionner ses emprunts et outils financiers et approuver l'entente entre la Ville et la SVLS convenant de leurs actions coordonnées;

CM10 0944 (13 décembre 2010) Approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Société de vélo en libre-service et garantir les emprunts et les outils financiers contractés par la Société de vélo en libre-service auprès de la Banque Nationale;

CE09 1215 (2 juillet 2009) Confier à Stationnement de Montréal le mandat d'implanter la phase II du système de vélo en libre-service en collaboration avec la Ville de Montréal;

CE07 1555 (3 octobre 2007) Confier à Stationnement de Montréal le mandat d'implanter le système de vélo en libre-service à Montréal en collaboration avec la Ville de Montréal et d'autres partenaires.

DESCRIPTION

Les copromotions qui sont proposées en collaboration avec la STM et l'AMT peuvent se résumer comme suit:

Partenaires	Promotion	Description
STM	BIXI_BUS Estival: 50% de rabais sur l'abonnement 30 jours à BIXI à l'achat d'une carte CAM de juin, juillet et/ou août	Ajout du mois de septembre
	Maestro: 1 abonnement occasionnel BIXI et 3 essais gratuits aux clients fidèles STM	En septembre, transfert de cette promotion aux clients OPUS à l'année n'ayant pas pris leur abonnement annuel BIXI en 2015
AMT	OPUS + entreprises	20% de rabais sur l'abonnement BIXI annuel offert aux détenteurs de cartes OPUS + entreprises
	OPUS +	20% de rabais sur l'abonnement BIXI annuel offert aux détenteurs de cartes OPUS + entreprises

Promotion	Description	Proposition
Programme vente de groupe	20% de rabais sur l'abonnement BIXI annuel aux groupes de 20 personnes et plus, jusqu'au 20 avril	Prolongation du programme jusqu'au 5 juin 2015. Du 6 juin jusqu'à la fin de la saison, rabais de 10%

JUSTIFICATION

Les modifications proposées à la grille tarifaire 2015 visent à diversifier l'éventail de promotions offertes aux utilisateurs du BIXI et à permettre à BIXI MONTRÉAL d'atteindre ses objectifs financiers fixés dans son Plan d'affaires 2015-2019, lequel a été déposé au comité exécutif en novembre dernier (CE14 1795)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adoption de l'ordonnance et les modifications apportées à la grille tarifaire de BIXI MONTRÉAL pour l'année 2015 n'ont aucune incidence budgétaire pour la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le service BIXI s'inscrit notamment dans les orientations du Plan de transport de Montréal adopté en 2008 qui mise entre autres sur un usage accru du vélo partout sur le territoire de l'agglomération. Par ailleurs, il est largement démontré que l'utilisation de la bicyclette contribue à une diminution des GES et à une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le dossier est approuvé, les impacts seront significatifs:

- Plus grande facilité pour BIXI MONTRÉAL d'atteindre ses objectifs en terme d'abonnements, de revenus et de déplacements;
- La diversité de la grille tarifaire répond à des besoins variés et risque de plaire davantage aux utilisateurs qui souhaitent y trouver leur compte;

Si le dossier est refusé:

- On ne répond que partiellement aux besoins exprimés par les utilisateurs;
- Le partenariat d'affaires proposé avec l'AMT et la STM ne pourra être initié, ce qui risque de déplaire à la clientèle qui aurait pu bénéficier de rabais intéressants;
- Les revenus anticipés pour 2015 risquent d'être moindres que ceux prévus. L'impact se fera peut-être sentir sur le budget 2016;

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

BIXI MONTRÉAL a déjà prévu une stratégie de communication pour assurer la diffusion de ces modifications à la grille tarifaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début juin: annonce des nouvelles copromotions par BIXI MONTRÉAL

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel D BÉDARD
Cons. en aménagement - chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Serge LEFEBVRE
Chef de division

Le : 2015-05-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Chef de division

Approuvé le : 2015-05-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-05-20